

## ASSOCIATION LOI 1901 REGLEMENT INTERIEUR

---

### ARTICLE 1 – Principes de fonctionnement de l'AFIFOR

Les membres actifs de l'AFIFOR adhèrent aux statuts et se reconnaissent dans les valeurs de la charte AFIFOR pour :

- Véhiculer et contribuer à l'image attractive de la filière
- Valoriser le réseau formation au service des entreprises et des territoires
- Respecter une éthique commune
- Contribuer à l'intelligence collective pour développer la créativité et l'innovation

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement entre les membres dans la vie de l'association.

### ARTICLE 2 - Circulation de l'information au sein du réseau

**Fonctionnant en réseau**, les membres actifs de l'AFIFOR utilisent toutes les voies de communication pour transmettre l'information et développer les échanges croisés.

**Un dossier partagé Dropbox/AFIFOR** est mis en ligne sur l'outil collaboratif, ouvert à tous les membres actifs du réseau AFIFOR. Chaque membre peut y trouver ou y enregistrer toute information susceptible de concerner l'ensemble des acteurs de la formation initiale de l'Intersecteur Papier Carton. Tous les compte-rendus de réunion y sont notamment enregistrés.

### ARTICLE 3 – Communication externe

**Un site internet Unidis.fr/formation-initiale** est développé sur la plateforme de l'Unidis pour un accès rapide vers les centres de formations et organisations professionnelles des Papiers Cartons. Chaque membre fait apparaître sur son propre site internet un lien vers le site Unidis.fr/Formation-initiale.

**Un centre de ressources documentaires en ligne** est mis à jour mensuellement et accessible à l'adresse Unidis.fr/ressources-documentaires. Chaque membre est invité à le faire connaître auprès de ses collaborateurs et à transmettre à AFIFOR les outils de communication susceptibles d'y être enregistrés.

Chaque membre actif de l'AFIFOR peut apposer le logo AFIFOR sur les communications postales ou électroniques relatives à son activité de formation.

### ARTICLE 4 - Constitution du bureau du Conseil d'Administration

Le bureau du Conseil d'Administration est constitué :

- **D'un(e) Président(e)** issu(e) des représentants d'**associations de gestion de CFA**
- **D'un(e) Vice Président(e)**, issu(e) des représentants d'**organisations syndicales salariées**
- **D'un(e) Trésorier(e)**, issu(e) des représentants d'**organisations ou fédérations professionnelles**

Conformément aux statuts, le bureau est renouvelé ou reconduit à chaque Assemblée Générale.

## **ARTICLE 5 – Constitution et rôle du Comité de Pilotage**

**Le Comité de Pilotage est constitué des Directeurs (rices) des centres de formation**, membres actifs de l'association, et met en œuvre les décisions du Conseil d'Administration.

Le Comité de Pilotage est un lieu d'information, d'échanges, de consultation entre les Membres et de décisions sur les plans d'actions à mener.

Le(a) Responsable Formation Initiale et Certifications de la Branche est chargée d'animer le Comité de Pilotage. Elle fait le lien entre le Conseil d'Administration et le Comité de Pilotage.

## **ARTICLE 6 – Fonctionnement des Groupes Projets**

**Les Groupes Projets** sont définis à chaque début d'année civile et peuvent être complétés en cours d'année. Ils constituent des cercles d'échange et de production collaborative.

Les réunions font l'objet d'une convocation par courrier électronique. Elles peuvent être tenues à distance ou en présentiel, avec **un maximum de 3 réunions présentiels par an**.

Un ordre du jour est adressé à l'avance aux personnes concernées. Chaque réunion fait l'objet d'une feuille d'émargement et d'un relevé de décisions.

**Un point d'avancement** des groupes projet est présenté à chaque Comité de Pilotage.

## **ARTICLE 7 – Invitation de membres partenaires**

Sur proposition du comité de pilotage, le conseil d'administration peut valider le statut de membre partenaire de l'AFIFOR toute organisation ou centre de formation :

- Adhérent à la charte AFIFOR
- Se présentant au Comité de Pilotage et expliquant ses motivations
- Participant à au moins l'un des Groupes Projets
- Proposant des actions à mener dans le cadre du plan d'action annuel

Les membres partenaires peuvent être invités à l'occasion de comités de pilotage de l'AFIFOR et être proposés comme membres invités à l'Assemblée Générale.

Le statut de membre partenaire se perd au bout d'une année, après laquelle le centre de formation se prononce sur son souhait de devenir membre actif de l'AFIFOR.

## **ARTICLE 8 – Frais de déplacement**

L'AFIFOR prend en charge les frais de mission de ses salariés au réel ou selon les barèmes en vigueur (frais kilométriques sur la base en vigueur lors d'utilisation du véhicule personnel).

Lors des réunions de Groupes Projets, Comités de Pilotage, Conseil d'Administration et Assemblée Générale, l'AFIFOR prend en charge les frais de location de salle et de restauration.